

## En direct des Négociations Salariales (NAO) : Toujours très loin du compte !

Lors de la 2<sup>e</sup> séance, la direction n'a rajouté que des miettes pour faire croire qu'elle améliorerait ses propositions.

Pour les **employés et agents de maîtrise fonctionnaires** : **200 € annuel** en plus des **5 points d'indice sur décret et applicable en janvier**, **295 € brut annuel, soit au total 41,25€ brut/mois.**

Pour tous les autres (ensemble des salariés de droit privé et cadres fonctionnaires), en fonction de leur salaire :

<b>SGB ≤ 33 000 €</b>	900 € brut annuel, soit <b>75 € brut/mois</b>
<b>33 000 € &lt; SGB ≤ 46 000 €</b>	500 € brut annuel, soit <b>41,67 € brut/mois</b>
<b>SGB &gt; 46 000 €</b>	<b>0 €/mois, pas d'augmentation collective garantie</b>

Face à ces propositions qui sont très loin des besoins, l'ensemble des organisations syndicales a quitté la séance en demandant à la direction de revenir avec des propositions à la hauteur du nécessaire.

**L'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives organise une Heure d'Information Syndicale le 15 février de 14h à 15h sur le site d'Alleray et en teams (invitation à venir)**

Ce sera le jour de la présentation des résultats financiers 2023 d'Orange. Cela posera autrement la question du partage de la richesse créée. Ce sont les salariés qui par leur travail ont créé les résultats que la direction va annoncer, **un partage plus équitable est nécessaire car il est inacceptable que les salariés aient perdu du pouvoir d'achat depuis 2022 alors que le dividende augmente lui !!!**

**Pour peser sur la réunion NAO du 16 février, la CGT appelle à des rassemblements le 16 février à 9h à Alleray et sur tous les sites pour exprimer votre mécontentement.**

La CGT s'appuie sur la consultation menée auprès des salariés et revendique :

- l'égalité salariale femmes / hommes
- des promotions pour les 20 000 salariés non promus depuis plus de 10 ans.
- à minima les augmentations collectives suivantes :

<b>SGB ≤ 40 000 €</b>	4 000 € brut annuel, soit <b>333,33 € brut/mois</b>
<b>40 000 € &lt; SGB ≤ 55 000 €</b>	3 500 € brut annuel, soit <b>291,60 € brut/mois</b>
<b>SGB &gt; 55 000 €</b>	3 000 € bruts annuels, soit <b>250 € brut/mois</b>

Ces mesures nécessitent un budget de 260 millions d'euros, équivalent à 10 centimes de dividende. Nous demandons que l'entreprise récompense le travail avant d'alimenter le capital.

Consultation sur les salaires, donne ton avis :

L'analyse des négociateurs CGT en vidéo :



**nationale des salariés du secteur  
s postales et de communication CGT**  
Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
| 8 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D  
gt-fapt.fr Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

